

L'anarchiste et le saint ont ceci en commun que, pour eux, il n'y a plus de loi qui vaille. Pour l'anarchiste, la chose paraît assez claire puisque « l'anarchie », mot à mot, est le fait de vivre « sans autorité », de refuser ou de contester tout pouvoir, toute puissance qui viendrait diriger – ou pire, contraindre – la volonté autonome de l'individu. A ce compte, l'anarchiste ne peut éprouver qu'hostilité et défiance à l'égard de toute loi, fût-elle civile ou religieuse. Pour le saint, cela est moins évident ; pourtant, saint Jean de la Croix, lorsqu'il dessine sa « Montagne du Carmel » (qui représente, de façon imagée, l'ascension de l'âme chrétienne vers les hauteurs de la sainteté et de l'union à Dieu), indique à proximité du sommet : « déjà, ici, il n'y a plus de chemin – car il n'y a pas de loi pour le juste ».

« Il n'y a pas de loi pour le juste »...alors, saint Jean de la Croix et Bakounine, même idéal ? La Madeleine et l'*Autodidacte*, même combat ? Pas tout à fait...car la situation est passablement différente ! L'anarchiste, en effet, refuse la loi, dans la mesure où elle contrarie ce qui est pour lui la norme fondamentale : ses désirs, sa volonté, sa revendication de tout décider et de tout choisir uniquement par lui-même. Sur les murs de mai 68, on pouvait lire : « L'anarchie, c'est Je ». « Ni Dieu, ni maître. Dieu, c'est moi ». On ne peut mieux résumer.

Le saint, quant à lui, ne rejette pas la loi comme une force d'oppression ; mais tout simplement, parvenu à proximité du sommet, il n'en a plus besoin...car son union à l'Esprit-Saint est telle que c'est désormais cette union qui le guide et l'éclaire et l'inspire, de l'intérieur de son âme – et non plus de l'extérieur comme peut le faire une loi. Sa volonté ne faisant plus qu'un avec celle de Dieu, il n'est plus besoin de loi pour le juste. Au sommet de la montagne, il n'y a plus de chemin.

A la lumière de ce petit détour, on comprendra dès lors davantage la double approche des lectures de ce dimanche, à propos de la loi : tantôt celle-ci est appelée « mort » et « condamnation » par saint Paul, tantôt, elle est donnée en exemple par le Christ Seigneur qui encourage son interlocuteur à vivre du premier commandement de la loi. Pourquoi un tel écart ? Précisément parce que la loi n'est pas le dernier mot de notre vie chrétienne, de notre vie « dans l'Esprit » et qu'elle peut finir par étouffer cette vie si nous en faisons un but et un absolu. La loi est bonne dans les premiers temps, lorsqu'il s'agit de donner le sens du bien à un cœur encore plongé dans le mal, lorsqu'il s'agit d'éduquer un cœur encore novice, d'orienter l'âme encore hésitante, de tracer les sillons dans un cœur encore en friche. Ensuite viendra le temps de la semence.

La loi est comme le solfège qui nous permet, une fois assimilé, de nous épanouir dans la musique et la création ; comme le livre de grammaire qui nous ouvre à l'apprentissage d'une langue nouvelle. Indispensable moyen - mais moyen, plus que but en soi. Car, lorsque me vient l'aisance au piano, je laisse derrière moi le solfège ; quand je suis à mon aise dans cette langue nouvelle, je n'ai plus besoin d'ouvrir ma grammaire. Non que je joue ou que je dise n'importe quoi, au gré de mes envies et de mes caprices, mais j'ai désormais intériorisé la lumière que, jusqu'alors, je recevais de l'extérieur. Disant cela, je ne prêche pas l'anarchie – rassurez-vous ! Mais je rappelle que le chrétien, plus qu'un homme de la loi (ce que croient les soixante-huitards...et ce que nous pensons nous-mêmes bien souvent !), est surtout un homme de la vertu et de l'union amoureuse à l'Esprit-Saint, à qui il collabore.

Ce n'est pas un hasard si les antihéros de la parabole que nous venons d'entendre sont deux personnes engoncées dans une vision de la loi qui les étouffe, au lieu de les guider. Voyant cet homme à demi-mort sur le bord du chemin, le prêtre et le lévite sont seulement saisis par cette pensée : « au regard de la loi du Temple, si je touche ce mort, je serai impur pour les fonctions liturgiques – alors, passons vite notre chemin ! », alors qu'ils devraient se dire : « dans l'intime de mon cœur, au nom même de l'amour du prochain - inscrit dans la loi ! - Dieu me demande de le sauver ! ». Loi qui étouffe ou loi qui fait vivre... De même, ce n'est pas un hasard si le Christ place au fronton et au sommet de la Loi le commandement qui est, en réalité, dépassement même de la loi - car, seul l'Esprit-Saint, et non la loi, nous donne la capacité d'aimer Dieu « de tout notre cœur et de toutes nos forces ». En résumé, la loi est vraiment bonne dans la mesure où elle nous introduit à une autre dimension, plus haute qu'elle-même - qui est celle de l'Esprit avec un grand E.

Il n'y a ici ni mépris, ni négation de la loi car il ne s'agit pas d'être « en-deçà » de la loi en disant : « je fais bien ce que je veux ; j'agis comme je le sens » mais bien d'aller « au-delà », en ayant, par notre fidélité à la loi, défricher et préparer notre cœur à la Venue plénière de l'Esprit-Saint. Le saint, soyez-en sûrs, est méprisé tant par les soixante-huitards qui disent « il n'est pas libre » que par les docteurs de la loi qui affirment : « il n'est pas exigeant ». Pourtant, seul le saint est à la fois libre et exigeant car la collaboration amoureuse et incessante à l'Esprit-Saint est la plus grande des libertés et la plus grandes des exigences. Ainsi, si pour l'anarchiste, comme pour le saint, il n'y a plus de loi qui vaille, je vous recommande plutôt...d'être des saints !